

DOUZIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 8 MAI 2025

AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 20 JUIN 2024

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par Morgan Stanley Finance LLC
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.

en qualité d'émetteur
(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

MORGAN STANLEY FINANCE LLC

en qualité d'émetteur
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent douzième supplément (le **Douzième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 20 juin 2024, approuvé le 20 juin 2024 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**) tel que modifié par le premier supplément en date du 30 juillet 2024, approuvé le 30 juillet 2024 par la CSSF, le deuxième supplément en date du 19 août 2024, approuvé le 19 août 2024 par la CSSF, le troisième supplément en date du 7 octobre 2024, approuvé le 7 octobre 2024 par la CSSF, le quatrième supplément en date du 23 octobre 2024, approuvé le 23 octobre 2024 par la CSSF, le cinquième supplément en date du 14 novembre 2024, approuvé le 14 novembre 2024 par la CSSF, le sixième supplément en date du 18 décembre 2024, approuvé le 18 décembre 2024 par la CSSF, le septième supplément en date du 13 janvier 2025, approuvé le 13 janvier 2025 par la CSSF, le huitième supplément en date du 28 janvier 2025, approuvé le 28 janvier 2025 par la CSSF, le neuvième supplément en date du 5 mars 2025, approuvé le 5 mars 2025 par la CSSF, le dixième supplément en date du 11 mars 2025, approuvé le 11 mars 2025 par la CSSF et le onzième supplément en date du 17 avril 2025, approuvé le 17 avril 2025 par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**) et Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL**) et, ensemble avec Morgan Stanley, MSIP et MSBV, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur** avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et en qualité de garant des Titres émis par MSFL. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Douzième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Douzième Supplément a été déposé auprès de la CSSF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Douzième Supplément, la CSSF ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Douzième Supplément a été préparé conformément à l'article 23(1) du Règlement Prospectus et a pour

objet :

- (a) de communiquer la publication par Morgan Stanley le 5 mai 2025 de son Rapport Trimestriel figurant dans le Formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 31 mars 2025 (en langue anglaise) (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ;
- (b) de communiquer la publication par MSIP de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2024 de MSIP**) ;
- (c) de communiquer la publication par MSBV de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2024 de MSBV**) ;
- (d) de communiquer la publication par MSFL de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2024 de MSFL**) ;
- (e) d'incorporer par référence le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport Annuel 2024 de MSIP, le Rapport Annuel 2024 de MSBV, le Rapport Annuel 2024 de MSFL et le cinquième supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la CSSF en date du 7 mai 2025 (en langue anglaise) (le **Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Douzième Supplément ;
- (f) d'apporter certaines modifications consécutives à la page de couverture comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Douzième Supplément ;
- (g) d'apporter certaines modifications corrélatives à la partie "Description des Emetteurs" comme indiqué dans la "Partie 3" du présent Douzième Supplément ; et
- (h) d'apporter certaines modifications corrélatives à la partie "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 4" du présent Douzième Supplément.

Une copie de ce Douzième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Douzième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant trois jours ouvrables après la publication de ce Douzième Supplément, soit jusqu'au 13 mai 2025 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Douzième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Douzième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Douzième Supplément prévaudront.

Les Emetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Douzième Supplément. À la connaissance des Emetteurs et du Garant, les informations contenues dans le présent Douzième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Sommaire

Partie		Page
1.	PAGE DE COUVERTURE	4
2.	INCORPORATION PAR REFERENCE.....	5
3.	MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS	14
4.	MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES	15

1. PAGE DE COUVERTURE

Les neuvième et douzième paragraphes de la page de couverture du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 (en page 21), incorporé par référence dans le présent Douzième Supplément, inclut des détails sur les notations de crédit long terme et moyen terme attribuées à Morgan Stanley par DBRS, Inc. (**DBRS**), Fitch Ratings, Inc. (**Fitch**), Moody's Investors Service, Inc. (**Moody's**), Rating and Investment Information, Inc. (**R&I**) et Standard & Poor's Financial Services LLC par son entité commerciale Standard & Poor's Global Ratings (**S&P**). Le Rapport Annuel 2024 de MSIP (en page 5), incorporé par référence dans le présent Douzième Supplément, inclut des détails sur les notations de crédit long terme et moyen terme attribuées à MSIP par Moody's, S&P et Fitch. Le Rapport Annuel 2024 de MSFL (en page 1), incorporé par référence dans le présent Douzième Supplément, inclut les détails sur la notation de crédit long terme attribuée à MSFL par S&P. MSBV n'est pas notée.

(...)

A la date du présent Douzième Supplément, la dette court terme et long terme de MSIP sont respectivement notées (i) P-1 et Aa3, avec une perspective stable, par Moody's, (ii) A-1 et A+, avec une perspective stable, par S&P et F1+ et AA-, avec une perspective stable, par Fitch."

2. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Douzième Supplément incorpore par référence le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport Annuel 2024 de MSIP, le Rapport Annuel 2024 de MSBV, le Rapport Annuel 2024 de MSFL et le Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 et complète ainsi la section intitulée "*Documents incorporés par référence*" figurant aux pages 67 à 79 du Prospectus de Base.

Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport Annuel 2024 de MSIP, le Rapport Annuel 2024 de MSBV, le Rapport Annuel 2024 de MSFL et le Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 incorporés par référence dans ce Douzième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (<https://sp.morganstanley.com/eu/documents/>) et (ii) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com).

La section intitulée "*Documents incorporés par référence*" est modifiée comme suit :

2.1 les paragraphes (a) à (gg) en pages 67 à 70 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

- "(a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 15 novembre 2024 (le **Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/c6db3566-5243-4d00-92f2-ede43525c5ae>
- (b) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 27 janvier 2025 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/7cd98fd8-3be7-40b5-aa6a-52b1024cd5f9>
- (c) le deuxième supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 3 mars 2025 (le **Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/3a4a720c-09e3-4f68-a8be-08ba0d328393>
- (d) le troisième supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 4 mars 2025 (le **Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/67ce4f61-44cb-4159-be60-eadb439af966>
- (e) le cinquième supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 mai 2025 (le **Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/858916b2-3231-43b8-8b60-3b845d2dd546>
- (f) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 16 novembre 2023 (le **Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=15846ec7-75cf-4262-9b7d-7d0439029691>
- (g) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 19 janvier 2024 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=efad4181-5f11-4006-8291-3b8295817e7d>
- (h) le deuxième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 mars 2024 (le **Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=a29d0794-7255-46a7-b2e3-9089469aa63d>
- (i) le quatrième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 15 mai 2024 (le **Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ;

<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=954e9108-a42a-4f65-a02e-9872de153588>

- (j) le cinquième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 27 mai 2024 (le **Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ;
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6d4ff09e-69eb-484b-a678-25e87c032b6c>
- (k) le huitième supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 4 octobre 2024 (le **Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ;
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ddec8090-daae-4036-aa17-155884f77ccf>
- (l) la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 5 avril 2024 relative à Morgan Stanley (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2024**) ;
https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2024ams/2024_Proxy_Statement.pdf
- (m) la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 4 avril 2025 relative à Morgan Stanley (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2025**) ;
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/3fa7272f-ef4a-46e7-9405-f10db54d3e5f>
- (n) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 avril 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2024, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2024**) ;
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=0120fe34-fbf9-4945-a5e0-3ab584632a81>
- (o) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 juillet 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2024, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2024**) ;
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/c37bb165-5117-44fc-b0e3-a3aa45845e70>
- (p) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 octobre 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2024**) ;
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/d5815a8c-e540-47ea-930d-c84a6e9d99b0>
- (q) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 janvier 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2024, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2025**) ;
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/25a74af4-b94d-4b60-a597-aa5fa45fbfe6>
- (r) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 11 avril 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/cac6ba04-3b05-4b0c-a622-6c38e4043e20>
- (s) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de Morgan Stanley**) ;
<https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/10k2023/10k1223.pdf>
- (t) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 mai 2024 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2024 (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2024**) ;

<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=2d3368bf-a44f-4d25-896a-74717a99268d>

- (u) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 5 août 2024 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2024 (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/76cc1a42-227b-4928-8f49-aa57c794f79e>
- (v) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 4 novembre 2024 pour le trimestre s'achevant au 30 septembre 2024 (le **Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/8c57efd1-ec9-48cd-9c9e-3cdf8f0b86e5>
- (w) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 5 mai 2025 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2025 (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ac0a77f0-6a0d-4a2c-8b0b-6be451993891>
- (x) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/4bf1a309-5dea-4b8c-bf54-62ea9b32a4b8>
- (y) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/de6f7c50-e77a-4f7d-9398-8b7dbf7c2751>
- (z) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSIP pour la période close le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/MSIP_Group_Accounts_30_June_2024.pdf
- (aa) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b1d01b6c-bdf4-4aca-90ab-4d6c3bdfca9f>
- (bb) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=e9b3bd73-9df1-4c5c-8b17-305acce9882f>
- (cc) les états financiers annuels audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/a528ac70-17da-45a3-acb8-9c13f2a6a309>
- (dd) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024**) ; <https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/msbv-interim-30-june-24.pdf>
- (ee) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=1499777e-17f9-45cf-b505-724aefda2a5f>

- (ff) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c9da52f1-4872-4a64-9d89-b649ee087157>
- (gg) les états financiers annuels audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/bfa42394-eaff-4b82-bfea-4e6512400c4c>
- (hh) les états financiers simplifiés non audités de MSFL pour la période close le 30 juin 2024 (le **Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024**) ; <https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/morganstanley-finance-llc-interim-financial-report-30-june-2024.pdf>
- (ii) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=de64eadd-4e0d-4d78-8cbe-e216f9d9a6a8>
- (jj) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce6d10de-e722-417b-897f-acb95254033a>
- (kk) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro 15-283 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77>) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5>) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b>), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb>) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665>) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7>) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db>) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>) (les **Modalités des Titres 2020**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 72 à 372 du prospectus de base du 12 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance

du Secteur Financier du Luxembourg en date du 12 juillet 2021 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-e1ccbd2f2fc6>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 4 du supplément du 6 avril 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 6 avril 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=296b7fa3-26cd-4f07-bc58-c33585bc906f>), par la page 11 du supplément du 20 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 20 mai 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9a7c75e9-8499-41ab-a310-04237a1e473b>), et par les pages 4 à 7 du supplément du 30 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 30 mai 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=dbf612b5-02e9-4f40-aed0-68cb63aaab58>) (les **Modalités des Titres 2021**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 74 à 388 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 et 5 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844>) et par les pages 4 à 15 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b>) (les **Modalités des Titres 2022**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 79 à 420 du prospectus de base du 22 juin 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 juin 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=775cd40c-096d-44ab-93a7-6ff56a554782>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 à 6 du supplément du 18 janvier 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 18 janvier 2024 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=567e4b38-f193-46cf-b802-1f3004019fe4>) et par les pages 6 à 8 du supplément du 13 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 juin 2024 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6943fc87-2133-429a-b459-10820a2ef121>) (les **Modalités des Titres 2023**, et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019, les Modalités des Titres 2020, les Modalités des Titres 2021 et les Modalités des Titres 2022, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

- (II) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 421 à 728 du prospectus de base du 22 juin 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 juin 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=775cd40c-096d-44ab-93a7-6ff56a554782>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 7 à 8 du supplément du 18 janvier 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 18 janvier 2024 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/15f6f66b-0281-409e-9aaa-6c55def2207e>)."

2.2 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 77 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024	(1) Partie C – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley"	10
	(2) Partie D – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley"	11

Stanley & Co. International plc"

- | | | |
|-----|--|-------|
| (3) | Partie E – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley B.V." | 12-13 |
| (4) | Partie F – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley Finance LLC" | 14 |

2.3 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 77 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2024**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025	(1) Discussion et analyse de la situation financière et des résultats des opérations par la direction	4-25
	(2) Information quantitative et qualitative sur le risque	26-35
	(3) Rapport du cabinet d'expertise comptable indépendant et dûment enregistré	36
	(4) Etats financiers consolidés et notes y afférentes	37-72
	(i) Compte de résultat consolidé (non audité)	37
	(ii) Compte de résultat global consolidé (non audité)	37
	(iii) Bilan consolidé (non audité au 31 mars 2025)	38
	(iv) Etat consolidé des variations du total des capitaux propres (non audité)	39
	(v) Tableau des flux de trésorerie consolidés (non audité)	40
	(vi) Notes aux états financiers consolidés (non auditées)	41-72
(5) Données financières supplémentaires (non auditées)	73	
(6) Glossaire des termes et acronymes communs	74	

(7)	Contrôles et procédures	75
(8)	Procédures judiciaires	75
(9)	Cession de titres de capital non enregistrés et utilisation des produits	75
(10)	Autres informations	75
(11)	Signatures	75

2.4 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 77 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement avant le tableau intitulé "**Rapport Financier Semestriel de MSIP 2024**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2024 de MSIP	(1) Rapport des commissaires aux comptes indépendants	51-59
	(2) Compte de résultat consolidé	60
	(3) Consolidated statement of comprehensive income	61
	(4) Variation des capitaux propres consolidés	62
	(5) Variation des capitaux propres de la société	63
	(6) Etat consolidé de la situation financière	64
	(7) Etat de la situation financière de la société	65
	(8) Flux de trésorerie consolidés	66
	(9) Notes aux comptes consolidés	67-149
	(10) Annexes aux comptes consolidés	150

2.5 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 77 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement avant le tableau intitulé "**Rapport Financier Semestriel de MSBV 2024**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2024 de MSBV <i>Veillez noter qu'il est fait référence aux pages du document PDF.</i>	(1) Déclaration de responsabilité des dirigeants	11
	(2) Compte de résultat global	12
	(3) Variation des capitaux propres	13
	(4) Etat de la situation financière	14

(5)	Flux de trésorerie	15
(6)	Notes aux états financiers	16-65
(7)	Information supplémentaire	66
(8)	Rapport des commissaires aux comptes	67-75

2.6 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 70 à 79 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement avant le tableau intitulé "**Rapport Financier Semestriel de MSFL 2024**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2024 de MSFL <i>Veillez noter qu'il est fait référence aux pages du document PDF.</i>	(1) Déclaration de responsabilité des dirigeants	4
	(2) Rapport des commissaires aux comptes	5-6
	(3) États de la situation financière	7
	(4) Compte de perte global	8
	(5) Flux de trésorerie	9
	(6) Etats des variations des déficit des membres	10
	(7) Notes aux états financiers	11-23
	(8) Glossaire des termes et acronymes usuels	24

2.7 toute partie d'un document auquel il est fait référence dans le présent Douzième Supplément qui n'est pas incorporée par référence est soit réputée non pertinente pour un investisseur, soit couverte par ailleurs dans le Douzième Supplément.

Les documents et/ou informations indiqués dans la table de correspondance ci-dessous ne sont expressément pas incorporés par référence dans le présent Douzième Supplément :

Documents incorporés par référence		Information non incorporée par référence	Page(s)
Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024	(1)	Partie A – Incorporation par référence	6-8
	(2)	Partie B – Modifications de la section "Informations incorporées par référence"	9
	(3)	Partie G – Modification de la section "Description de Morgan Stanley Europe SE"	15-17
Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025	(1)	Facteurs de risque	75
	(2)	Annexes	75
Rapport Annuel 2024 de MSIP	(1)	Rapport stratégique	3-45
	(2)	Rapport des dirigeants	46-50
Rapport Annuel 2024 de MSBV		Rapport des dirigeants	1-10
Rapport Annuel 2024 de MSFL		Rapport des dirigeants	1-3

3. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS

La section "*Description des Emetteurs*" en page 878 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Pour une description de chaque Emetteur, se référer au Document d'Enregistrement 2024 tel que complété par le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2024, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024, le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 et le Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 (voir la section "Documents Incorporés par Référence")."

4. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

- 4.1 Les paragraphes intitulés "MSIP", "MSBV" et "MSFL" de la section "**Auditeurs**" en pages 881 et 882 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"MSIP

Les auditeurs de MSIP sont Deloitte LLP, *Chartered Accountants and Registered Auditors* (membres de l'*Institute of Chartered Accountants of England and Wales*) 1 New Street Square, London EC4A 3HQ, United Kingdom, qui ont audité les comptes de MSIP, conformément aux normes comptables généralement admises au Royaume-Uni, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des opinions sans réserve y ont été apportées.

MSBV

Deloitte Accountants B.V., commissaires aux comptes et experts-comptables, Gustav Mahlerlaan 2970, 1081 LA Amsterdam, Pays-Bas, un membre de l'Institut Néerlandais des Experts-Comptables (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*) ont audité les états financiers de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et une opinion sans réserve y a été apportée.

Le présent document ne contient aucune autre information qui ait été audité par Deloitte Accountants B.V.

Forvis Mazars Accountants N.V., commissaires aux comptes et experts-comptables dont le siège social est situé à Watermanweg 80, 3067 GG Rotterdam, Pays-Bas, membre de l'Institut Néerlandais des Experts-Comptables (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*) ont audité les états financiers de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et une opinion sans réserve y a été apportée.

Le présent document ne contient aucune autre information qui ait été audité par Forvis Mazars Accountants N.V.

Les informations financières concernant MSBV ont été préparées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

MSFL

Les auditeurs de MSFL sont Deloitte & Touche LLP, 30 Rockefeller Plaza, New York, NY, 10112- 0015, U.S.A., un cabinet d'experts-comptables indépendant et enregistré auprès du *Public Company Accounting Oversight Board* (Etats-Unis d'Amérique), qui ont audité les états financiers de MSFL au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ; et au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, et des opinions non modifiées y ont été apportées, qui comprennent un paragraphe explicatif relatif aux opérations significatives avec des sociétés affiliées.

Les informations financières concernant MSFL ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (*U.S. Generally Accepted Accounting Principles*)."

- 4.2 Les deuxième, troisième et quatrième paragraphes de la section "**Information sur les Tendances**" en page 882 du Prospectus de Base concernant MSIP, MSBV et MSFL sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSIP depuis le 31 décembre 2024 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Douzième Supplément.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSBV depuis le 31 décembre 2024 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Douzième Supplément.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSFL depuis le 31 décembre 2024 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Douzième Supplément."

- 4.3 La section "**Absence de Changement Significatif dans la Situation Financière ou dans la Performance Financière**" en page 883 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Il ne s'est produit à la date du présent Douzième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de Morgan Stanley depuis le 31 mars 2025 (date des derniers états financiers trimestriel (non-audités) publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Douzième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSIP depuis le 31 décembre 2024 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Douzième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSBV depuis le 31 décembre 2024 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Douzième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSFL depuis le 31 décembre 2024 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés)."

4.4 La section "**Procédures judiciaires et d'arbitrage concernant Morgan Stanley**" en page 883 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Procédures judiciaires et d'arbitrage concernant Morgan Stanley

Exception faite de ce qui est indiqué dans :

1. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements*" aux pages 124 à 127 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" en page 154 du Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley ;
2. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 60 à 63 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" en page 75 du Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2025 ;
3. la section intitulée "*Litigation Matters*" et la section intitulée "*Tax Matters*" sous la rubrique "*Provisions and contingent liabilities*" dans les "*Notes to the Financial Statements*" en page 93 à 96 du Rapport Annuel 2024 de MSIP ;
4. la section intitulée "*Legal*" sous la rubrique "*8. Contingencies*" à la page 22 du Rapport Annuel 2024 de MSFL ; et
5. la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley*" à la page 55 du Document d'Enregistrement 2024 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley & Co. International plc*" aux pages 62 et 63 du Document d'Enregistrement 2024 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley B.V.*" à la page 67 du Document d'Enregistrement 2024 (tel qu'amendé de temps à autre) et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley Finance LLC*" à la page 70 du Document d'Enregistrement 2024 (tel qu'amendé de temps à autre),

il n'existe pas, et il n'y a pas eu, au cours des douze (12) mois précédant la date du Prospectus de Base, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont Morgan Stanley, MSIP, MSBV ou MSFL a connaissance), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Morgan Stanley, MSIP, MSBV ou MSFL et/ou du Groupe Morgan Stanley."

4.5 Les premier et sixième paragraphes de la section "**Notations**" en pages 884 et 885 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 (en page 21), incorporé par référence dans le présent Douzième Supplément, inclut des détails sur les notations de crédit long terme et moyen terme attribuées à Morgan Stanley par DBRS, Inc. (**DBRS**), Fitch Ratings, Inc. (**Fitch**), Moody's Investors Service, Inc. (**Moody's**), Rating and Investment Information, Inc. (**R&I**) et Standard & Poor's Financial Services LLC par son entité commerciale Standard & Poor's Global Ratings (**S&P**). Le Rapport Annuel 2024 de MSIP (en page 5), incorporé par référence dans le présent Douzième Supplément, inclut des

détails sur les notations de crédit long terme et moyen terme attribuées à MSIP par Moody's, S&P et Fitch. Le Rapport Annuel 2024 de MSFL (en page 1), incorporé par référence dans le présent Douzième Supplément, inclut les détails sur la notation de crédit long terme attribuée à MSFL par S&P. MSBV n'est pas notée.

(...)

A la date du présent Douzième Supplément, la dette court terme et long terme de MSIP sont respectivement notées (i) P-1 et Aa3, avec une perspective stable, par Moody's, (ii) A-1 et A+, avec une perspective stable, par S&P et (iii) F1+ et AA-, avec une perspective stable, par Fitch."

4.6 Les paragraphes 11 à 15 de la section "*Documents Disponibles*" en pages 886 et 887 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

- "11. le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley, la Circulaire de Procuracy de Morgan Stanley de 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2025 et le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2025 ;
12. le Document d'Enregistrement 2024, le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2024, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024, le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 et le Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 ;"
13. le Rapport Annuel 2023 de MSIP et le Rapport Annuel 2024 de MSIP ;
14. le Rapport Annuel 2023 de MSBV et le Rapport Annuel 2024 de MSBV ;
15. le Rapport Annuel 2023 de MSFL et le Rapport Annuel 2024 de MSFL ;"